



# Arrêtés municipaux

## EXTRAIT DU REGISTRE STATIONNEMENT

**AVENUE DE VERDUN (R.D.5)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une récupération d'un local commercial, le Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine demande l'installation d'une benne,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue de Verdun** au droit des n<sup>os</sup> 127/129<sup>bis</sup> à compter du **17 juin 2024 à 8 heures** jusqu'au **18 juin 2024 à 20 heures** :

- **Neutralisation de trois places de stationnement côté impair** afin de permettre l'installation d'une benne.

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>cc</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 13 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 13 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon